Ministry of Community, Family and Children's Services - 2002-2003 Business Plan

Message from the Minister

To better reflect the important developments that have been taking place and the direction in which your government and this ministry are heading, we changed our name to the Ministry of Community, Family and Children's Services. As the new Minister, I feel this name reinforces your government's commitment to families and communities across this province.

We have listened to what Ontarians have said and we have acted. For people with developmental disabilities and their families, we have developed a long-term approach with concrete action that is unprecedented. Through the Family Responsibility Office (FRO), your government has introduced tougher enforcement measures to help families who rely on support. And as part of our commitment to children and families, we are continuing to invest more resources to support the healthy development of children.

This government has made the single largest investment in the developmental services sector in Ontario's history. This year we will spend more than $1 billion to assist people with developmental disabilities and their families. This ministry will continue to find ways to build on these investments so we can help more people.

In addition to introducing enforcement measures for support payments, your government has worked with other provinces, as well as the United States, to put family support legislation in place. This will help simplify the process for getting family support regardless of where the children's parents reside in North America.

Building on the work of my predecessor, Minister Baird, we continue to move forward on our vision for making sure children get the best start in life. This year we are building on our Ontario Early Years Plan by investing $153 million in a number of programs and services including the Ontario Early Years Centres, as well as the Early Years Challenge Fund, which helps communities develop local early child development programs. Overall, your government's support of children's services includes an increase of more than $890 million since 1995, bringing our total investment in children to over $2 billion.

We will continue to listen and respond to the needs of communities across the

province as we work together to build a better future for the people of Ontario.

The Honourable Brenda Elliott
Minister of Community, Family and Children's Services

Ministry Vision

An effective and affordable system of community, family and children's services that supports and invests in:

- families and communities, to encourage responsibility and accountability;
- adults, so they can live as independently as possible;
- a services system in which children are safe and people most in need receive support.

We will be guided by the values of shared responsibility, accountability and fairness, as we deliver integrated and client-focused services.

Core Businesses

The Ministry of Community, Family and Children's Services (MCFCS) has three core businesses: income and employment supports; children's services; and social and community services.

Services are provided to help parents give their children the best start in life, and to those who are in need, including: adults; children and youth; and people with physical and developmental disabilities.

Income and Employment Supports

The ministry provides income and employment supports to Ontario residents who are most in need. This enables individuals and families to live as independently as possible within the community.

Ontario Works, the government's work-for-welfare program, provides financial and employment assistance to single people, couples with and without children, and sole support parents. Mandatory participation in Ontario Works workfare, earnfare and learnfare activities assists people in moving as quickly as possible to a job.

The Ontario Disability Support Program provides income support for people with disabilities and employment supports for people with disabilities who can and want to work.

Children's Services

The ministry provides funding for child welfare, custody and rehabilitation of young offenders aged 12-15, family intervention services, children's community support services, children's mental health services, and child care. These services promote healthy growth and child development; protect children from abuse and neglect (or those at risk of abuse and neglect); provide temporary or permanent guardianship for children separated from their families; place children for adoption; provide prevention and early intervention supports; and provide counselling and treatment for children with emotional or behavioural problems and mental disorders. Services include behavioural intervention for children with autism; services and supports to children with special needs; and other supports to children and youth at high risk.

Social and Community Services

The ministry works to ensure that effective and accountable social and community services are directed to those most in need, while reinvesting in more prevention and early intervention services.

The ministry provides funding for a range of services and supports for children and adults with developmental disabilities. Services are delivered largely through community-based agencies that provide supports to help adults live independently, to help families care for adults and children at home, and to help people contribute to and participate in their communities. The province operates three facilities that provide supervised living and day programs for adults with developmental disabilities. The province remains committed to expanding opportunities for community living.

Through local agencies and municipalities, the ministry provides funding for supports and services for people with special needs, Aboriginal people and others who are homeless or otherwise socially disadvantaged in society, as well as victims of violence against women and their children. These services help people to live as independently as possible.

Annual Report on Key Achievements for 2001-2002

Reforming social assistance

Since June 1995, this government has worked to restore integrity and credibility to the province's welfare system through fundamental reform. Between June 1995 and April 2002, approximately 600,000 people left the province's welfare rolls. Since 1995, welfare reforms have saved taxpayers more than $13 billion through initiatives such as tighter eligibility criteria, enhanced fraud control, and Ontario Works work-for-welfare requirements and opportunities.

In May 2001, the ministry announced a five-point action plan designed to make Ontario Works more responsive to the needs of welfare recipients. This plan

fulfilled the Blueprint commitment to help tear down the barriers to employment for recipients, and to get more people earning and learning their way to new jobs.

The average monthly caseload for Ontario Works in 2001-2002 was 8.8 per cent lower than the average monthly caseload in 2000-2001. The number of participants in Ontario Works placements increased by more than 30 per cent in 2001-2002 compared with 2000-2001. Placement participants gained work experience, job skills, improved confidence and up-to-date references.

Through the government's initiatives to prevent fraud, abuse and misuse of the welfare system, the ministry has continued to protect the system for people who truly need help and to restore its integrity with taxpayers. A report released in January 2002 showed that in 2000-2001, assistance was reduced or terminated in 17,734 welfare cases due to fraud or misuse of the system. In 2001-2002, staff investigators identified $58.2 million in welfare payments that people were not entitled to receive and avoided $16.6 million in future costs.

This government's welfare fraud initiatives include a welfare fraud hotline (1-800-394-7867); information-sharing agreements with other ministries and jurisdictions; and specialized staff to conduct eligibility investigations.

In 2001-2002, the ministry continued to conduct a review of social assistance files in provincial and municipal offices using the new consolidated verification process to ensure the appropriate people received the right amount of assistance.

To support social assistance reform, the ministry has introduced a state-of-the-art service delivery model (SDM) with more effective business processes and modern technology. The implementation of the Service Delivery Model Technology across the province was completed in January 2002.

The ministry also implemented a new application process for social assistance, to provide better customer service consistently across the province. The new process has two steps: telephone screening to assess an applicant's financial eligibility, and a face-to-face interview to verify eligibility. For Ontario Works, the first step of the process is conducted by seven municipally operated call centres across Ontario. The second step takes place at the applicant's local welfare office. For the Ontario Disability Support Program (ODSP), both steps are conducted at the ODSP office.

Municipalities province-wide continued to deliver Learning, Earning and Parenting (LEAP) supports for 16-21 year old parents receiving financial assistance through Ontario Works. Child care subsidies, parenting courses, post secondary bursaries and counselling supports assist teen parents with their education and help their children avoid a lifetime of welfare dependency.

On April 1, 2002, mandatory Literacy Testing and Training was implemented in all 47 municipalities across the province, fulfilling another government commitment to provide practical and useful employment supports to people participating in the Ontario Works program.

The Mandatory Addiction Treatment Initiative was implemented in four early sites in

2002, to determine best practices. This initiative will be expanded to all delivery agents across the province by 2005.

Ontario Works delivery agents continued to provide a full range of child care supports and to ensure the integration of participation planning and child care support planning so that people can take the steps they need to achieve self-reliance and employment.

The Ontario Disability Support Program continued to provide income supports and employment supports to people with disabilities. Employment supports provide people with disabilities who can and want to work with more choices and a range of supports to assist them in reaching their goal of becoming self-sufficient.

Regional offices have been working with local planning groups and communities to continue to develop and create innovative approaches to enhance job opportunities for people with disabilities. Each regional office has a Local Planning and Co-ordination Group (LPCG), comprised of key stakeholders, at least half of whom are people with disabilities. The chief function of an LPCG is to provide advice and support to the Employment Supports local office regarding the co-ordination of employment support services in the community. One key role is to review and make recommendations regarding which innovative projects should receive funding.

An innovative project serves populations of people with disabilities that have traditionally had more difficulty than others in accessing employment. Innovation is defined in the context of local area needs and gaps in available employment supports.

Examples of innovative projects that have been funded and that were developed with the assistance of LPCG's inciude:

- A project that allows adults with development disabilities to experience several types of jobs through job trials with local employers. This will assist them to identify job interests and to make career choices.
- A project that connected over 1,500 people with disabilities looking for employment with over 50 employers who were recruiting through a one-day job fair. The program was a joint initiative of MCFCS, the City of Toronto, and Human Resources Development Canada.
- A consumer owned and operated catering business. The business is operated by people with mental illness. The business employs people with psychiatric disabilities, and provides flexible working conditions and on-the-job supports to help employees maintain their jobs.

Protecting children and supporting their healthy development

As noted in the 2001 Ontario Budget, this government invested $114 million in an Early Years Plan that will support parents in giving their young children the best

start in life. Ontario's Early Years Plan will enhance programs and services to benefit all parents and caregivers with children up to age six.

Following the Ontario Budget, on May 10, 2001, the government announced the details of its Early Years Plan, including a $30 million investment to establish Ontario Early Years Centres across the province during the period 2001-2003 and the Ontario Early Years Challenge Fund. The Early Years Challenge Fund, which represents an investment of up to $30 million annually, and brings together businesses, community groups, and other levels of government to support early years programs and services in communities across Ontario.

On March 28, 2002, the first Ontario Early Years Centre officially opened its doors, and 41 more centres subsequently opened in 2002. The remaining 61 Centres are scheduled to open during 2003.

In 2001, the Early Years Challenge Fund committed to supporting over 260 new or enhanced programs and services for children up to age six and their families, in communities across Ontario. The government's contribution of over $25 million, when matched by equivalent community contributions, represents an investment of over $50 million for programs and services that support young children and their families.

Through our partnership with the Canadian Living Foundation, the ministry invests $4.5 million annually to provide a nutritious meal every school day for more than 160,000 school children.

The six-point action plan, announced by Minister Baird in September 2001, prohibits the use of physical restraints in residential programs except where the safety of clients or others is at risk. This policy applies to all children's residences licensed under the *Child and Family Services Act* and group homes for adults with developmental disabilities under the *Developmental Services Act*. The plan, which will be implemented over the 2002-2003 fiscal year includes:

- changes to regulations (effective April 1, 2003), licensing, and service contracts;
- development of an Implementation Handbook;
- enhanced reporting requirements; and
- staff training.

The consolidation of all young offenders' services and programs under one ministry, the Ministry of Public Safety and Security (MPSS), was announced on November 8, 2001. A consolidation team is in place to oversee this process.

With annualized funding of $2 million, Ontario's Promise is a non-partisan initiative led by an advisory board that works with all sectors of society, including corporations, non-profit agencies, and the volunteer sector, as well as families and individuals, to provide Ontario's young people with opportunities in five essential areas. The five promises of Ontario's Promise include: a healthy start; an adult who cares; safe places to learn and grow; the tools to succeed; and a chance to make a difference. Ontario's Promise promotes and fosters the development of

partnerships that will promote a shared responsibility and citizen involvement in areas impacting on children and youth.

Since its launch, over 320 corporations, non-profit agencies and organizations have become partners in Ontario's Promise and have committed to do more for children and youth. Corporations and foundations have pledged an additional $38 million in funding and resources to programs that benefit young people.

Providing supports for people with disabilities and vulnerable adults to participate in community life and live as independently as possible

In May 2001, to address the urgent needs of some of Ontario's most vulnerable people, the government announced its multi-year plan for people with developmental disabilities. The funding was used to enhance services and strengthen the service delivery system in this sector.

The priorities outlined in this multi-year plan reflect the concerns expressed during extensive stakeholder consultations conducted by the ministry in the fall of 2000. The Plan focuses on the changing needs of people with developmental disabilities who have always lived in the community.

The focus of funding for the new multi-year plan is in three key areas:

1. Agency Revitalization: improving recruitment and retention in the developmental services sector and enhancing the stability and capacity of the agency service sector.
2. Places to Live: expanding community-based accommodation options to support adults presently living in the community.
3. Community Supports: enhancing a range of community supports for individuals and their families in the community, including Special Services at Home, day programs and out-of-home respite care.

In the 2001 Budget, the government announced that it would provide $55 million in 2001-2002, growing to $197 million annually, to enhance services and supports for people with developmental disabilities and to attract and retain additional quality caregivers.

This government also made a commitment to invest $67 million over five years to build places to live for people with developmental disabilities within communities across Ontario.

In the first year of the multi-year plan, the government made significant steps to improve the range of services and supports for individuals with developmental disabilities. For example:

- More than 260 of the lowest paying agencies received funds to apply to

salaries and wages, benefits, training and staff development. Approximately 75 per cent of this funding went to front-line staff.
- Over 1,435 more people received Special Services at Home funding;
- Over 385 more people received out-of-home respite care;
- Over 220 more people participated in day programs;
- Over 125 more people were supported in associate living and independent community living placements;
- Phase 3 of the Foundations initiative was implemented to support more than 25 projects that will help more than 700 young adults make the transition from school to employment and/or other community activities; and
- $5 million in capital funding was approved to create more than 60 new places to live in the community.

Your government also made a number of significant legislative changes as part of its multi-year plan. In November 2001, the *Homes for Retarded Persons Repeal Act,2001* was proclaimed and the *Developmental Services Act* and its regulation were updated to remove outdated and insensitive language and to maintain important health and safety provisions formerly contained in the *Homes for Retarded Persons Act*. Amendments were also made to more than 30 statutes government-wide to reflect the repeal and resulting changes. In March 2002, the regulations under the *Child and Family Services Act* and the *Developmental Services Act* were amended to limit the use of physical restraints.

As well, the ministry continued to directly operate three facilities that provide a range of residential, day programs, specialized supports and leisure activities to approximately 1,100 people with developmental disabilities: Rideau Regional Centre, Southwestern Regional Centre, and Huronia Regional Centre.

The ministry continues to work with other ministries to support municipalities through the Provincial Homelessness Strategy, which provides over $100 million to address homelessness.

Municipalities are the system managers for homelessness programs and services, and play a significant role in managing provincial funds to address this issue. The province reimburses municipalities for 80 per cent of the per diem cost of emergency shelters. There is no cap on overall funding for emergency hostels.

Under the Provincial Homelessness Strategy, the ministry funds the following programs through the Consolidated Municipal Service Managers (CMSMs):

- Provincial Homelessness Initiatives Fund (PHIF)
- Emergency Hostel Redirection Program
- Supports for Daily Living (SDL) Program
- Community Partners Program (CPP)
- Off the Street, Into Shelter (OSIS) Program.

These programs share one or more of the following objectives:

- to move people from the street into emergency shelter;
- to move people from emergency into permanent accommodation; and

- to prevent homelessness by helping people who are at risk of losing permanent housing.

Through a range of community-based agencies, CMSMs provide such services as counselling, life skills training, assistance with money management, information and referral, community outreach, and "housing help" centres.

In addition, MCFCS provides funding for Domiciliary Hostels.

MCFCS has made a substantial commitment to addressing homelessness by: increasing the emergency hostel per diem by 10 per cent; introducing the Off the Street, Into Shelter Fund, which provides municipalities with money to help people into shelter; and through a range of other programs provided under the Provincial Homelessness Strategy.

Through the government's Violence Against Women Prevention Initiative, the ministry works collaboratively with eight provincial ministries to prevent domestic violence and to protect women and children who are at risk of domestic violence.

The ministry provides supports to abused women and their children through four key initiatives:

- **emergency shelters and related services** that provide residential support for abused women and their children, crisis telephone counselling and supportive/practical counselling to women while in the shelter and after they start their new lives;
- **counselling** for abused women and their children to help them break the cycle of violence and rebuild their lives;
- **Transitional Support Program** that helps abused women prepare for life after leaving the shelter and teaches them how to use the resources in their community to establish a life free of domestic violence; and
- **Early Intervention Program for Child Witnesses of Domestic Violence** that helps children recover from witnessing domestic violence in their homes.

The ministry is developing comprehensive outcome-based measures to demonstrate the effectiveness and efficiency of the Violence Against Women Prevention Initiatives.

MCFCS spends approximately $86 million annually on prevention services, shelters and counselling to assist abused women and their children. In addition, MCFCS will spend $26 million in capital by 2004-2005 to create 300 new shelter beds and refurbish another 136 beds and up to $9 million annually by 2004 for counselling and supports. By March 31, 2001, 107 new beds were added to the women's shelter system.

The ministry also announced in 2001, $4.5 million over five years to create and maintain a province-wide assaulted women's crisis helpline. A portion of the funding will be used to enhance crisis line counselling and referral services for francophone communities.

Providing efficient, effective service delivery to individuals and families through sound business practices and effective service system management

The role of the Family Responsibility Office (FRO) is to enforce court orders for child and spousal support.

The program has successfully launched a three-year Enhanced Collection Agency Project (ECAP) using private collection agencies to locate and collect on cases where no support payments have been received for over six months.

A detailed feasibility study was initiated to determine the most effective and efficient way of delivering services.

Key Commitments and Strategies for 2002-2003

We will build upon the success of social assistance reform through new initiatives to help people achieve self-reliance

MCFCS is continuing to implement the five-point action plan it designed in May 2001 to make Ontario Works more responsive to the needs of welfare recipients. This plan will fulfil the commitment to help tear down the barriers to employment for recipients and get more people earning and learning their way to new jobs.

In 2002-2003, the ministry will continue to work with municipalities to maintain placement targets of 30 per cent for Ontario Works participants with mandatory requirements. This will be accomplished through a number of work-for-welfare initiatives to assist municipalities in achieving their placement targets.

We will continue to reform the social assistance system to increase efficiency and protect it for those truly in need

The ministry will continue to fight fraud and misuse of the social assistance system in 2002-2003.

The ministry will also continue its review of social assistance files in provincial and municipal offices using the consolidated verification process to ensure eligibility and accurate payments.

The Ontario Works Innovation Fund projects allow municipalities to develop creative approaches to help people who face particularly difficult employment barriers, including low literacy skills and addiction problems. The ministry continues to support the sharing of best practices through forums, placement table meetings and a web site.

Welfare caseworkers have been instrumental in helping people move from welfare to work. During 2002-2003, MCFCS will be implementing a new training initiative designed to assist municipal caseworkers to develop the skills required to help even more people realize independence.

The mandatory addiction treatment initiative will be implemented over 2002-2003, starting with four early sites in 2002 and expanding to all delivery agents across the province by the end of 2005.

We will work to support children's healthy development

This government is building on current initiatives and existing partnerships by investing $153 million in its Early Years Plan. Ontario's Early Years Plan will enhance programs and services to benefit all parents with children up to age six. Highlights of the plan include a $46 million commitment to establish Ontario Early Years Centres in communities across the province.

Ontario's Early Years Centres support parents in their important role and are providing a place where they can get programs and services, as well as information about services and connect to other programs in their communities. Accessible to all children and families, Ontario Early Years Centres serve as a focal point for integrating children's services in communities, allowing different groups and agencies to come together and work with parents to support their children.

In addition to the Centres, the Early Years Plan includes additional investments in targeted and universal early years programs. Programs will build on the current Healthy Babies, Healthy Children, autism, infant development and children's mental health initiatives.

Early Child Development

Children continue to be a top priority for this government. Ontario is committed to working with all sectors at the community level to provide the province's children with opportunities to reach their full potential.

As part of the Early Years Plan announced in spring 2001, $12.8 million has been committed to children's mental health. This funding will support programs developed for children up to age six that enhance and increase access to current services.

The 2000 First Minister's Communiqué Early Childhood Development outlined a set of principles as well as funding for Early Childhood Development. In 2002-2003, we will continue to implement Ontario's Early Years Plan and will receive $843 million in cumulative funding over the next five years for Early Childhood Development Programs and Services. Under this framework, Ontario received $114 million in 2001-2002 and approximately $153 million in 2002-2003. The province will also receive $192 million in each of the following years - 2003-2004, 2004-2005, and 2005-2006. The federal government is providing the funding for early child development through the Canada Health and Social Transfer. This initiative will result in enhanced early child development programs and services that are provided at the community level.

This funding will also support the establishment of 103 Ontario Early Years Centres across the province. The Ontario Early Years Centres provide a variety of services to enhance the healthy development and readiness to learn (i.e. promoting early literacy) of children up to age six, and to support parents in their role. Also, the Centres provide a focal point for communities that will allow different groups and agencies to come together and work with parents to support their children. The Centres are linked to other important community mobilization initiatives such as the Early Years Challenge Fund and Ontario's Promise. Phase I of the implementation is complete and 42 Centres were opened in 2002. Phase II includes implementation of the remaining 61 Centres planned for 2003.

Since 1995, the Ontario government has been a national leader in supporting the healthy development of all children. Ensuring that children get the best possible start in life requires that all of us work together – businesses, community and faith organizations, the voluntary sector, service providers, and all levels of government. Established by the Ontario government in 2001, the Early Years Challenge Fund was created to help communities develop successful early years projects. The Early Years Challenge Fund matches community contributions to support innovative projects that meet the needs of young children and families.

In 2001, the government committed to partnering with 260 organizations, by matching $25 million in community contributions raised for services to support young children and their families. Early Years Challenge Fund projects may receive funding for up to three years and will be linked with the Ontario Early Years Centres and other early years initiatives. Projects will assist in creating an integrated and seamless system of supports accessible for children and their families, enrich children's services by building on existing programs and increase awareness of the importance of the early years. The Early Years Challenge Fund will continue to work with communities through local

Child Welfare

This ministry will continue to take a step-by-step approach to improve Ontario's child protection system through its child welfare reform initiatives. These initiatives better enable the child protection system to keep children safe from abuse and neglect through the use of the mandatory risk assessment model. As well as tough

new standards for all child protection cases, a new database to track high-risk children across the province, additional training for child protection staff, and a funding framework that reflects actual caseloads have been introduced.

The child welfare program, which funds Ontario's 52 children's aid societies, is in the fourth year of a major reform process. The paramount purpose of child welfare is to protect vulnerable children from abuse and neglect. Children's aid societies have exclusive responsibility for investigating allegations of abuse and neglect. They are 100 per cent funded by the ministry through the Child Welfare Funding Framework, which has moved toward equitable funding of all children's aid societies across Ontario based on volume of service and use of standard benchmarks for key budget items.

As part of child welfare reform, the government is committed to revitalizing the foster care system so that it is strengthened and more foster families are recruited. The ministry has entered into a partnership with the Children's Aid Foundation for the development and implementation of a provincial foster care recruitment plan. The partnership doubles ministry resources to the project through fundraising and corporate sponsorship, taking the total amount to $600,000. The agreement is for a three-year period with a goal to increase the number of foster homes in the province by 20 per cent by the end of the project in 2003-2004. As well, the ministry will provide training to foster families, with standardized information provided across the province.

Children's Mental Health

MCFCS continues to implement the government's four-point plan for children's mental health services. This includes funding for intensive child and family services, mobile crisis response, telepsychiatry, and common tools for assessing what children need. The fourth element, standardized intake and assessment/outcome instruments, is in the process of being introduced with full implementation scheduled for the end of 2002-2003.

MCFCS will continue to work collaboratively with the ministries of Health and Long-Term Care and Education on a number of initiatives intended to address both policy and service issues related to children with complex special needs.

This ministry will continue to ensure that provincial child care policies and practices support municipal management and delivery of child care services.

Ontario's Promise

Ontario's Promise, the Partnership for Children and Youth, will continue to build upon the province's long tradition of volunteer spirit and community service by fostering the development of intersectoral partnerships and promoting a shared responsibility to support children and youth to reach their full potential. Your

government will continue to engage all sectors of society, and secure corporate and foundation commitments for children and youth.

Ontario's Promise partners estimate that their commitments will benefit an additional three million children.

We will provide supports for people with disabilities and vulnerable adults to participate in community life and live as independently as possible

This ministry is committed to ensuring that vulnerable adults receive the assistance necessary to support independence and to strengthen families and communities. A range of programs and initiatives support this goal.

In its continued commitment to its multi-year plan for people with developmental disabilities, the 2002 Ontario Budget included an additional $49 million in 2002-2003 to enhance services and supports for people with developmental disabilities. The Ontario government will also provide an additional $15 million in 2002-2003 to build new places for people with developmental disabilities to live in their communities. This year, we will spend more than $1 billion to assist people with developmental disabilities and their families.

The ministry will continue to work with other ministries and levels of government to address homelessness.

As announced in the May 2002 Speech from the Throne, the government has zero tolerance for violence against women. The government will continue to implement the $26 million capital initiative that improves the safety and security of abused women in crisis and their children, by creating 300 new shelter beds and refurbishing another 136 beds by 2004-2005. Your government will also continue to find up to $9 million annually for counselling and supports for these new beds.

MCFCS launched the province-wide Assaulted Women's Helpline as part of a $4.5 million five-year commitment. The Helpline provides assistance in more than 150 languages and has assisted over 5000 women. The ministry will continue to work with the francophone community to enhance crisis line counselling and referral services.

MCFCS will continue to lead the implementation of a joint government/Aboriginal Strategy on behalf of four ministries (Ministry of Community, Family and Children's Services, Ministry of Health and Long-Term Care, Ontario Women's Directorate and Ontario Native Affairs Secretariat). The strategy supports a comprehensive approach to reducing family violence in First Nations and Aboriginal communities and improving the health status of Aboriginal people. The clients are Aboriginal people living on- and off-reserves. The strategy enables Aboriginal communities to address family violence and health service needs through the integration of traditional Aboriginal teachings and mainstream health services and interventions.

The strategy is managed by a Joint Management Committee (JMC) comprised of representatives of the four ministries and the 15 Aboriginal organizations/ Independent First Nations, which are parties to a five-year Implementation Agreement renewed on April 1, 1999. The JMC defines program guidelines, reporting requirements and makes allocation decisions. To date over 250 community-based and regional Aboriginal programs have been established, including shelters for abused women and their children, and healing lodges and treatment centres that blend traditional and western approaches for the treatment of sexual assault, physical abuse, addictions and family dysfunction.

A Performance Measures Initiative, and a Longitudinal Evaluation are underway to monitor and measure the effectiveness of the Aboriginal Healing and Wellness Strategy in relation to the goals of the strategy.

We will provide efficient, effective service delivery to individuals and families through sound business practices and effective service system management

The Family Responsibility Office (FRO) will continue to work to achieve efficiencies and improve customer service.

FRO will complete the feasibility study to implement a new integrated service delivery model. All options will be reviewed to determine the most appropriate course of action to ensure that the services are delivered as efficiently and effectively as possible.

The program will also continue a three-year project where the private collection agencies will collect on approximately 30,000 to 40,000 cases where support payments have not been made for at least six months.

Should the proposed legislation *Interjurisdictional Support Orders Act* be passed, the hearing and registration process will be streamlined. It will be easier and less costly for families to obtain support orders when one parent lives outside of Ontario.

Core Business Measures 2002-2003

Core Business: Income and Employment Supports	
Percentage of Ontario Works participants with mandatory requirements who take advantage of placement opportunities.	
Ontario Works placement opportunities help participants build connections to the job market by	Outcome: Social assistance goes to those most in need as demonstrated by recipients of Ontario Works returning to

providing them with: • Current practical work experience; • Updated and new job skills; • Improved confidence in their abilities; • Up-to-date job references; • Contacts with potential future employers. A 30% placement ratio represents a sustainable, steady rate.	work and achieving self-reliance.
Data Source: Data is collected quarterly by the Statistics and Analysis Unit of Ontario Disability Support Programs branch.	2002-03 Commitments: Sustain the ratio of 30% of Ontario Works participants with mandatory requirements who take advantage of placement opportunities. Long-term Target: Placement opportunities for Ontario Works participants are sustained at 30% per year.

Core Business: Income and Employment Supports	
Number of people receiving social assistance in Ontario Works is maintained at or below the 2001-02 level.	
The government's welfare reforms and Ontario's strong economy have resulted in consecutive years of annual welfare declines. The ministry will build on the success of the welfare reform through new initiatives that expand and refine programs as outlined in the government's signature Blueprint commitments. This includes continuing to implement the Five-Point Action Plan (identified as Step	Outcome: Social assistance goes to those most in need as demonstrated by recipients of Ontario Works returning to work and achieving self-reliance.

#18 in the government's 21-Step Action Plan). The Action Plan builds on the success of welfare-to-work reforms, by providing Ontario Works placements, literacy testing and training, and mandatory addiction treatment, as well as providing caseworker training and support focused on getting more people back to work.	
Data Source: September 2001 Social Assistance Caseload and Expenditures Forecast.	2002-03 Commitments: Ontario Works caseload is maintained at or below the 2001-02 level. Long-term Target: Ontario Works caseload is maintained at or below the 2001-02 level.

Core Business: Income and Employment Supports	
Percentage of ODSP Employment Supports clients who are successful in securing a job or maintaining a job.	
Ontario Disability Support Program (ODSP) Employment Supports assists people with disabilities to obtain goods and services and to remove disability-related barriers to obtaining employment. All clients must have employment plans that are approved by ministry staff prior to the provision of employment supports. Ministry staff is responsible for monitoring clients' progress to assist clients to complete their employment plans and find competitive employment or maintain their jobs.	Outcome: People with disabilities are supported to participate as fully as possible in community life.

Data Source: The measure is derived from statistical data gathered manually from regional office staff on a quarterly basis.	2002-03 Commitments: 62% of clients will achieve their employment goals. Long-term Target: 70% of clients will achieve their employment goals.

Core Business: Income and Employment Supports	
Percent calls from social assistance applicants to Call Centres answered within 60 seconds.	
The ministry has set the standard for Call Centres: 80% of all calls are to be answered within 60 seconds. The ministry provides support, training materials and performance monitoring tools to the Intake Screening Units to help them achieve the desired results.	Outcome: Social assistance recipients receive efficient and effective service through sound business practices.
Data Source: Data is collected through the telephony system and is reported weekly by the Call Centres.	2002-03 Commitments: 80% of all calls from social assistance applicants to Call Centres are answered within 60 seconds. Long-term Target : 80% of all calls from social assistance applicants to Call Centres are answered within 60 seconds.

Core Business: Income and Employment Supports	
Percentage of inquiries per social assistance case per month.	
The Interactive Voice Response (IVR) system was designed and implemented to allow Ontario Works and Ontario Disability Support Program (ODSP) recipients the ability to access information about the status of their assistance. This new system allows case managers to focus on assisting recipients with employment activities. Success was achieved through a communications strategy for recipients and training for staff in Ontario Works and ODSP offices.	Outcome: Social assistance recipients receive efficient and effective service through sound business practices.
Data Source: The data is collected through the telephony system and reported on a weekly basis.	2002-03 Commitments: Total IVR inquiries will be equivalent to 40% of the social assistance caseload. Long-term Target: Total IVR inquiries will be equivalent to 50% of the social assistance caseload.

Core Business: Children's Services	
Increased access to appropriate services for families with children prenatal to six years.	
The ministry in partnership with the Ministry of Health and Long-Term Care participates in the implementation of Healthy Babies, Healthy Children at the community level. The program is funded by the Ministry of Health and Long-Term Care.	Outcome: Outcomes for children are improved through education, prevention and early intervention initiatives.
Data Source:	2002-03 Commitments:

This information is collected through the Integrated Services for Children Information System and is submitted to the Ministry of Health and Long-Term Care quarterly.	100% of live births are screened in the postpartum period for risk factors related to child development. 75% of families, referred to Healthy Babies, Healthy Children and who require supports, are referred to community-based services by Healthy Babies, Healthy Children in 2002-03. 100% (7,959) of high-risk families receive Healthy Babies, Healthy Children home visiting services. Long-term Targets: 100% of live births are screened in the postpartum period for risk factors related to child development. 100% of families referred to Healthy Babies, Healthy Children and who require additional supports are referred to community-based services by Healthy Babies, Healthy Children. 100% of high-risk families will be offered Healthy Babies, Healthy Children home visiting services.

Core Business: Children's Services	
Per cent of Ontario Early Years Centres offering integrated initiatives to support parents/caregivers in their crucial role to support the healthy development of children.	
The ministry has provided guidelines to support communities in the implementation of the Centres. The ministry provides policy and operational support throughout the implementation process. The ministry will develop core resources for Centre services and conduct training for Centre staff.	Outcome Statement: Outcomes for children are improved through education, prevention and early intervention initiatives.

The ministry is launching a public awareness and information strategy to support the Centres.	
Data Source: Service data will be collected through the ministry Service Management Information System (SMIS) as a function of the yearly service contracting process. Service data will be reported quarterly and at year-end.	2002-03 Commitments: 66% of Ontario Early Years Centres offer educational/training activities for parents/caregivers. 66% of Ontario Early Years Centres offer early learning activities for children. 66% of Ontario Early Years Centres provide referrals to other early years services in the community. Long-term Targets: 100% of Ontario Early Years Centres offer educational/training activities for parents/caregivers. 100% of Ontario Early Years Centres offer early learning activities for children. 100% of Ontario Early Years Centres provide referrals to other early years services in the community.

Core Business: Community and Social Services	
Enforce support orders, reflected in case compliance rate.	
The ministry aggressively enforces court ordered support payments through trace and locate activities, suspensions of driver's licenses, bank garnishments, default hearings and various other enforcement activities; The ministry provides extensive public education through brochures and outreach sessions; and The ministry works with the courts and Family Law Information Centres (FLICS).	Outcome: Families receive the support payments to which they are entitled under a court order.

Data Source: Data from Family Responsibility Office's computer system 'MECA' is gathered monthly and the compliance rate is calculated from this data.	Projected Commitments: 71% or higher full and partial compliance rate in at least four of 12 months in the year 2002-03. 72% or higher full and partial compliance rate in at least six of 12 months in the year 2003-04. 73% or higher full and partial compliance rate in at least six of 12 months in the year 2004-05. Long-term Target: 75% compliance rate in at least six of 12 months.

2001 - 2002 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Community, Family and Children's Services	
Operating	$7,780 million
Gross Capital	$32 million
Staff	6215 staff

Income and Employment Supports	
Operating	$4,521 million
Gross Capital	$0 million
Staff	1920 staff

Community and Family Services	
Operating	$1,231 million

Gross Capital	$25 million
Staff	2485 staff

Children's Services	
Operating	$1,999 million
Gross Capital	$7 million
Staff	1470 staff

Business Supports	
Operating	$29 million
Gross Capital	$0 million
Staff	340 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents

*PSAB based

Gross Capital Expenditure includes the following: i) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

2002-2003 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of Community, Family and Children's Services	
Operating	$7,814.5 million
Gross Capital	$27.1 million
Staff	6195 staff

Income and Employment Supports	
Operating	$4,456.1 million

Gross Capital	$0 million
Staff	1925 staff

Community and Family Services	
Operating	$1,297 million
Gross Capital	$24.4 million
Staff	2490 staff

Children's Services	
Operating	$2,033.6 million
Gross Capital	$2.7 million
Staff	1450 staff

Business Supports	
Operating	$27.5 million
Gross Capital	$0 million
Staff	330 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based

Gross Capital Expenditure includes the following: i) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

Who to Call*

Questions or comments about the ministry's business plan are welcome. Visit our web site at , e-mail us at , or call our general inquiry line at (416-325-5666). You may also address your questions to one of the following:

Income and Employment Supports

Ontario Works
Cliodhna McMullin (416) 326-8171
Fax: (416) 326-9777
E-mail:cliodhna.mcmullin@css.gov.on.ca

Ontario Disability Support
Debbie Moretta (416) 325-5260
Program Fax: (416) 326-1735
E-mail: debbie.morett@css.gov.on.ca

Ontario's Promise
Karen Chan (416) 325-4699
Fax: (416) 326-3140
E-mail: karen.chan@css.gov.on.ca

Social and Community Services

Developmental Services
Myra Wiener (416) 325-5826
Fax: (416) 325-5554
E-mail:myra.wiener@css.gov.on.ca

Community Services
John Wilson (416) 325-5359
Fax: (416) 325-8865
E-mail: john.wilson@css.gov.on.ca

Child Welfare and Young Offender Services
Suzanne Hamilton (416) 327-4965
Fax: (416) 325-5349
E-mail:suzanne.hamilton@css.gov.on.ca

Children with Special Needs
Heather Martin (416) 326-3275
Fax: (416) 325-5349
E-mail: heather.martin@css.gov.on.ca

Early Years and Healthy Child Development
Helga Loechel (416) 327-0326
Fax: (416) 325-5349
E-mail: helga.loechel@css.gov.on.ca

Early Years Challenge Fund
Elizabeth Moffat (416) 326-3159
Fax: (416) 326-0478
E-mail:elizabeth.moffat@moh.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca
Queens Printer for Ontario, 2002
ISBN 0-7794-3419-6

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario, Canada

Contact the Ministry of Community, Family and Children's Services
© 2002 Queen's Printer for Ontario ~ Last Modified: December 6, 2002

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate. Readers should verify the information before acting on it.

Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance - Plan d'activités 2002-2003

Message de la ministre

Nous avons changé le nom du ministère afin qu'il corresponde davantage aux nouvelles réalités et à l'orientation prise par le gouvernement et notre ministère. Il s'agit désormais du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance. En tant que nouvelle ministre, je crois que ce nom renforce l'engagement du gouvernement à l'égard des familles et des collectivités de la province.

Nous avons été à l'écoute des Ontariennes et Ontariens et pris les mesures qui s'imposaient. Nous avons élaboré une stratégie à long terme entièrement nouvelle et des mesures concrètes à l'intention des personnes ayant un handicap et de leur famille. Par l'entremise du Bureau des obligations familiales, le gouvernement a imposé des mesures d'exécution plus strictes pour aider les familles devant recevoir des pensions alimentaires. Dans le cadre de notre engagement à l'égard des enfants et des familles, nous continuons à accroître les ressources pour favoriser le sain développement des enfants.

Notre gouvernement a effectué l'investissement unique le plus important de l'histoire de l'Ontario dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Nous dépenserons, cette année, plus de 1 milliard de dollars pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille. Notre ministère continuera à chercher des moyens d'accroître ces investissements en vue d'aider encore plus de personnes.

En plus d'avoir instauré des mesures d'exécution pour les paiements de pensions alimentaires, le gouvernement collabore avec d'autres provinces, ainsi qu'avec les États-Unis, en vue de mettre en place des mesures législatives portant sur le soutien financier de la famille. Celles-ci simplifieront le processus d'obtention des pensions alimentaires peu importe où les parents des enfants en cause habitent en Amérique du Nord.

En nous inspirant des réalisations de mon prédécesseur, nous continuerons à prendre des mesures pour faire en sorte que les enfants partent du bon pied dans la vie. Cette année, nous étoffons notre Plan d'action sur la petite enfance en investissant 153 millions de dollars dans un certain nombre de programmes et de services, dont les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et le

Fonds d'aide au développement de la petite enfance, qui aide les collectivités à élaborer des programmes pour le développement de la petite enfance. Dans l'ensemble, notre gouvernement a augmenté de plus de 890 millions de dollars les fonds consacrés aux services à l'enfance depuis 1995, portant notre investissement total dans l'enfance à plus de 2 milliards de dollars.

Nous continuerons à être à l'écoute des besoins des collectivités de la province et à prendre les mesures qui s'imposent pour que nous puissions, ensemble, assurer un avenir meilleur à la population de l'Ontario.

La ministre des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance,

Brenda Elliott

Objectifs généraux du ministère

Le ministère vise à créer un système de services à la collectivité, à la famille et à l'enfance efficace et abordable qui offre un soutien et fait des investissements pour :

- les familles et les collectivités, afin de favoriser la responsabilité et l'obligation de rendre compte;
- les adultes, afin qu'ils puissent vivre de façon aussi autonome que possible;
- un système de services où les enfants sont en sécurité et où les personnes qui ont les plus grands besoins reçoivent de l'aide.

Dans la prestation de services intégrés et axés sur les clients, nous serons guidés par les valeurs suivantes : responsabilité partagée, obligation de rendre compte et justice.

Activités de base

Le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance (MSCFE) est responsable de trois activités de base : soutien du revenu et de l'emploi, services à l'enfance, et services sociaux et communautaires.

Ses services sont offerts aux parents, pour les aider à donner à leurs enfants le meilleur départ dans la vie, et à tous ceux qui en ont le plus besoin, notamment les adultes, les enfants, les jeunes et les personnes ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle.

Soutien du revenu et de l'emploi

Le ministère offre un soutien du revenu et de l'emploi aux Ontariennes et Ontariens qui en ont le plus besoin. Ce soutien permet à des personnes et à des familles de vivre de la façon la plus autonome possible au sein de la collectivité.

Ontario au travail, le programme gouvernemental de travail obligatoire, accorde une aide financière et un soutien de l'emploi aux personnes célibataires, aux couples avec ou sans enfant, et aux chefs de famille monoparentale. La participation aux programmes de travail obligatoire, avec et sans rémunération, et au programme de formation obligatoire aide les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver un emploi le plus tôt possible.

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre un soutien du revenu aux personnes ayant un handicap et un soutien de l'emploi à celles qui peuvent et veulent travailler.

Services à l'enfance

Le ministère subventionne des programmes de protection de l'enfance, des services de garde et de réadaptation à l'intention des jeunes contrevenants de 12 à 15 ans, des services d'intervention auprès des familles, des services communautaires de soutien à l'enfance, des services de santé mentale pour enfants, et des services de garde d'enfants. Ces services ont pour objectif de favoriser la croissance et le développement de façon saine des enfants; de protéger les enfants contre les mauvais traitements et la négligence (ou ceux qui risquent d'être victimes de mauvais traitements et de négligence); d'offrir des services de tutelle temporaire ou permanente aux enfants séparés de leur famille; de placer les enfants en adoption; de dispenser des services de prévention et d'intervention précoce; et de fournir des services de counseling et de traitement aux enfants qui présentent des problèmes émotifs ou de comportement et des troubles mentaux. Ces services comportent, entre autres, l'intervention comportementale pour les enfants autistes, des services et mesures de soutien pour les enfants ayant des besoins particuliers et d'autres mesures de soutien aux enfants et aux jeunes à risque élevé.

Services sociaux et communautaires

Le ministère s'efforce d'offrir des services sociaux et communautaires efficaces et responsables aux personnes qui en ont le plus besoin, tout en réinvestissant dans de nouveaux services de prévention et d'intervention précoce.

Le ministère subventionne un éventail de services et de mesures de soutien destinés aux enfants et aux adultes ayant une déficience intellectuelle. Ces services, dispensés en grande partie par l'entremise d'un réseau d'organismes communautaires, aident les adultes à vivre de façon autonome, les familles à s'occuper d'adultes et d'enfants à la maison, et les citoyens à contribuer à la vie de leur collectivité et à y participer. La province exploite trois centres qui offrent des programmes supervisés de jour et d'aide à la vie quotidienne pour les adultes ayant une déficience intellectuelle. Elle demeure résolue à élargir les possibilités d'intégration communautaire.

Par l'entremise d'organismes locaux et de municipalités, le ministère subventionne des mesures de soutien et des services à l'intention des personnes ayant des besoins particuliers, des Autochtones et d'autres groupes de personnes sans-abri ou socialement défavorisées ainsi que des femmes victimes de violence et leurs enfants. Ces services aident les gens à vivre de la façon la plus autonome possible.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Réforme de l'aide sociale

Depuis juin 1995, le gouvernement travaille à rétablir l'intégrité et la crédibilité du système d'aide sociale de la province en procédant à une réforme fondamentale du système. Entre juin 1995 et avril 2002, environ 600 000 personnes ont quitté les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale de la province. Depuis 1995, la réforme de l'aide sociale a permis aux contribuables d'économiser plus de 13 milliards de dollars grâce à des initiatives telles que le resserrement des critères d'admissibilité, un meilleur contrôle de la fraude et les exigences et occasions prévues par le programme de travail obligatoire Ontario au travail.

En mai 2001, le ministère a annoncé l'instauration d'un plan d'action en cinq points afin que le programme Ontario au travail réponde mieux aux besoins des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce plan contribue à remplir l'engagement du Plan d'action de lever les obstacles à l'emploi que rencontrent les bénéficiaires de l'aide sociale en donnant à un plus grand nombre de personnes les moyens nécessaires, dont le travail rémunéré et la formation, pour intégrer ou réintégrer le marché du travail.

En 2001-2002, le nombre de cas mensuel moyen du programme Ontario au travail a diminué de 8,8 pour 100 par rapport à 2000-2001. Le nombre de participants aux placements d'Ontario au travail a augmenté de plus de 30 pour 100 en 2001-2002 comparativement à 2000-2001. Ces participants ont acquis une expérience de travail, des compétences et une plus grande confiance en soi, et ont pu mettre à jour leurs références.

Grâce aux initiatives que le gouvernement a prises pour empêcher la fraude et le recours abusif à l'aide sociale, le ministère a continué de protéger le système afin que les personnes qui ont vraiment besoin d'aide puissent en bénéficier et de rétablir son intégrité aux yeux des contribuables. Un rapport publié en janvier 2002 indique qu'en 2000-2001, l'aide a été réduite ou annulée dans 17 734 cas à cause d'une fraude ou de recours abusif au système. En 2001-2002, des enquêteurs ont découvert que des prestations totalisant 58,2 millions de dollars avaient été accordées à des personnes qui n'y avaient pas droit. Cela a permis d'éviter des coûts ultérieurs de 16,6 millions de dollars.

Les mesures gouvernementales de lutte contre la fraude englobent une ligne téléphonique de dénonciation des fraudeurs de l'aide sociale (numéro 1 800 394-7867), des accords sur l'échange de renseignements avec d'autres ministères et

d'autres territoires, et l'embauche d'agents spécialisés chargés de mener des enquêtes sur l'admissibilité.

En 2001-2002, le ministère a poursuivi son examen des dossiers d'aide sociale dans les bureaux provinciaux et municipaux en utilisant le nouveau processus de vérification générale, afin de s'assurer que le montant approprié est versé aux personnes qui y ont droit.

Dans le but d'appuyer la réforme de l'aide sociale, le ministère a instauré un modèle de prestation des services à la fine pointe de la technologie, qui a permis la mise en place de procédés administratifs et d'une technologie moderne d'une plus grande efficacité. En janvier 2002, le modèle de prestation des services avait été instauré dans toute la province.

Le ministère a mis en oeuvre un nouveau processus de présentation des demandes d'aide sociale afin de fournir un meilleur service à la clientèle à l'échelle de la province. Le nouveau processus comprend deux étapes : une évaluation préliminaire par téléphone pour analyser l'admissibilité financière de la personne présentant la demande, puis un entretien en personne pour s'assurer de l'admissibilité. Dans le cadre d'Ontario au travail, sept centres d'appels exploités par des municipalités partout en Ontario s'occupent de la première étape du processus. Le bureau d'aide sociale de la localité où habite la personne présentant la demande se charge de la seconde étape. En ce qui concerne le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), le bureau du POSPH est responsable des deux étapes.

Les municipalités ont continué à dispenser le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS) à l'échelle de la province. Ce programme aide les parents de 16 à 21 ans qui touchent une aide financière par l'intermédiaire du programme Ontario au travail. Des subventions pour les services de garde d'enfants, des cours de compétences parentales, des bourses d'études postsecondaires et des services de counseling aident les parents adolescents à parfaire leur éducation et à éviter que leurs enfants ne dépendent de l'aide sociale leur vie durant.

Le 1er avril 2002, on a instauré un programme de tests obligatoires d'aptitude à lire et à écrire et de formation dans ces matières dans les 47 municipalités de la province; cela remplit un autre engagement pris par le gouvernement de fournir des mesures de soutien pratiques et utiles pour aider les personnes participant au programme Ontario au travail à se trouver un emploi.

En 2002, l'initiative de traitement obligatoire de la toxicomanie a été mise en oeuvre de façon préliminaire dans quatre centres afin de déterminer les meilleures pratiques à adopter. Cette initiative mettra à contribution tous les agents de prestation de la province d'ici 2005.

Les agents de prestation du programme Ontario au travail ont continué à offrir une gamme complète de services de soutien de la garde d'enfants et à assurer l'intégration de la planification de la participation et de la planification du soutien de la garde d'enfants afin que les bénéficiaires puissent prendre les mesures

nécessaires pour atteindre l'autonomie et trouver un emploi.

Dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, on a continué à offrir un soutien du revenu et un soutien de l'emploi aux personnes ayant un handicap. Les mesures de soutien de l'emploi offrent aux personnes ayant un handicap qui peuvent et veulent travailler de plus grandes possibilités d'emploi et une foule d'outils pour les aider à atteindre l'autonomie visée.

Les bureaux régionaux collaborent avec des groupes de planification locaux et des collectivités afin de continuer à trouver des moyens novateurs d'accroître les occasions d'emploi pour les personnes ayant un handicap. Chaque bureau régional a formé un groupe de planification et de coordination locale comprenant des intervenants clés, dont la moitié sont des personnes handicapées. La principale fonction de ce groupe est de fournir des conseils et du soutien au bureau local du soutien de l'emploi au sujet de la coordination des services de soutien de l'emploi dans la collectivité. Un rôle clé consiste à étudier les projets novateurs présentés et à formuler des recommandations quant à ceux qui devraient toucher du financement.

Un projet novateur s'adresse aux groupes de personnes handicapées qui ont, par le passé, éprouvé plus de difficulté à obtenir un emploi. L'innovation se définit dans le contexte des besoins locaux et des lacunes dans les services de soutien à l'emploi.

Voici quelques exemples de projets novateurs qui ont été financés et élaborés avec l'aide des groupes de planification et de coordination locale :

- Un programme qui permet aux adultes ayant un handicap du développement d'essayer plusieurs types d'emploi grâce à des affectations d'une durée de quatre à six semaines au service d'employeurs locaux. Ce programme les aide à découvrir leurs intérêts et à faire des choix de carrière.
- Une initiative de mise en contact de plus de 1 500 personnes ayant un handicap et à la recherche d'un emploi avec plus de 50 employeurs, qui ont procédé au recrutement à l'occasion d'une journée de l'emploi. Le programme était une initiative conjointe du ministère, de la Ville de Toronto et de Développement des ressources humaines Canada.
- Un service de traiteur dont les propriétaires-exploitants sont des personnes ayant une maladie mentale, qui profitent de conditions de travail souples et de soutien en cours d'emploi qui les aident à conserver leur poste.

Protection des enfants et aide à leur développement

Conformément à ce qui est indiqué dans le budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement a investi 114 millions de dollars dans le Plan d'action sur la petite enfance afin d'aider les parents à faire en sorte que leurs enfants partent du bon pied dans la vie. Ce plan permettra d'étoffer les programmes et les services destinés aux parents et aux parents-substituts d'enfants de la naissance à six ans.

À la suite du budget de l'Ontario du 10 mai 2001, le gouvernement a fait connaître les détails de son Plan d'action sur la petite enfance, comportant un investissement de 30 millions de dollars pour l'établissement de centres de développement de la petite enfance de l'Ontario partout dans la province entre 2001 et 2003 et du Fonds d'aide au développement de la petite enfance de l'Ontario. Dans le cadre de ce fonds, qui représente un investissement pouvant atteindre 30 millions de dollars par année, les entreprises, les groupes communautaires et d'autres paliers de gouvernement unissent leurs efforts pour appuyer les programmes et services destinés à la petite enfance des différentes collectivités de la province.

Le 28 mars 2002, le premier centre de développement de la petite enfance de l'Ontario a officiellement ouvert ses portes; 41 autres centres ont ouvert leurs portes en 2002. Les 61 autres centres devraient débuter leurs activités au cours de 2003.

En 2001, on s'est engagé, dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance, à appuyer la mise sur pied ou l'expansion de plus de 260 programmes et services destinés aux enfants de six ans ou moins et à leur famille, dans les collectivités de l'Ontario. Si on ajoute à la contribution du gouvernement, qui s'élève à plus de 25 millions de dollars, des contributions communautaires équivalentes, on obtient un investissement de plus de 50 millions de dollars dans les programmes et services à l'intention des jeunes enfants et de leur famille.

Dans le cadre de notre partenariat avec la Canadian Living Foundation, le ministère investit 4,5 millions de dollars par année pour qu'un repas nutritif soit servi chaque jour d'école à plus de 160 000 enfants d'âge scolaire.

Le plan d'action en six points, qui a été annoncé par le ministre en septembre 2001, interdit l'usage de moyens de contention dans le cadre des programmes en établissement sauf lorsque la sécurité des clients ou d'autres personnes est en péril. Cette politique s'applique à tous les foyers pour enfants pourvus d'un permis en vertu de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille et aux foyers de groupes pour adultes ayant une déficience intellectuelle pourvus d'un permis en vertu de la Loi sur les services aux personnes atteintes d'un handicap de développement. Le plan, qui sera mis en oeuvre au cours de l'exercice 2002-2003, prévoit entre autres ce qui suit :

- des modifications aux règlements (en vigueur le 1er avril 2003), aux modes de délivrance des permis et aux contrats de services;
- l'élaboration d'un guide de mise en oeuvre;
- le renforcement des exigences relatives à la présentation de rapports;
- la formation du personnel.

Le regroupement de tous les services et programmes destinés aux jeunes contrevenants au sein d'un seul ministère, soit le ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique (MSSP), a été annoncé le 8 novembre 2001. Une équipe chargée du regroupement est en place pour superviser le processus.

La promesse de l'Ontario, dotée d'un budget annuel de 2 millions de dollars, est

une initiative non partisane dirigée par un conseil consultatif qui travaille en collaboration avec tous les secteurs de la société, notamment des entreprises, des organismes à but non lucratif, des organismes bénévoles ainsi que des familles et des particuliers, afin d'offrir aux jeunes de la province des possibilités dans cinq domaines clés. Dans le cadre de cette initiative, on promet notamment : un bon départ; un adulte compatissant; des lieux sûrs pour apprendre et croître; les outils de la réussite; et l'occasion de faire toute la différence. La promesse de l'Ontario favorise l'établissement de partenariats qui encouragent le partage des responsabilités et la participation des citoyens dans des domaines ayant une incidence pour les enfants et les jeunes.

Depuis son lancement, plus de 320 entreprises, organismes à but non lucratif et autres organismes sont devenus partenaires de La promesse de l'Ontario et ont pris l'engagement d'en faire plus pour les enfants et les jeunes. Des sociétés et des fondations ont accepté de consacrer des fonds et des ressources supplémentaires d'une valeur de 38 millions de dollars à des programmes pour les jeunes.

Soutien aux personnes ayant un handicap et aux adultes vulnérables pour les aider à participer à la vie communautaire et favoriser le plus possible leur autonomie

En mai 2001, dans le but de subvenir aux besoins pressants de certaines des personnes les plus vulnérables de la province, le gouvernement a annoncé qu'il mettait sur pied un plan pluriannuel à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle. Les fonds prévus dans le cadre de ce plan ont permis de rehausser les services et de renforcer le système de prestation des services dans ce secteur.

Les priorités énoncées dans ce plan découlent des préoccupations soulevées par des intervenants lors des vastes consultations menées par le ministère à l'automne 2000. Le plan met l'accent sur les besoins changeants des personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont toujours vécu dans la collectivité.

Les fonds prévus dans le nouveau plan pluriannuel sont consacrés aux trois questions clés suivantes :

1. Revitalisation des organismes : faire en sorte qu'on affiche de meilleurs résultats sur le plan du recrutement et de la conservation du personnel dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et accroître la stabilité et les capacités du secteur des services dispensés par les organismes.
2. Logement : offrir davantage d'options pour l'hébergement communautaire dans le but d'aider les adultes qui vivent actuellement dans la collectivité.
3. Soutien communautaire : renforcer les mesures de soutien communautaire offertes aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille au sein de la collectivité, y compris les services particuliers à domicile, les programmes de jour et les services de relève hors domicile.

Dans le budget de l'Ontario de 2001, le gouvernement a annoncé qu'il fournirait 55 millions de dollars en 2001-2002, somme qui atteindrait 197 millions de dollars par année, afin d'améliorer les services et les mesures de soutien destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle, et d'attirer et de conserver en poste de bons fournisseurs de soins.

Le gouvernement s'est également engagé à investir 67 millions de dollars sur une période de cinq ans pour la construction d'endroits où les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent vivre au sein des collectivités de la province.

Au cours de la première année où le plan pluriannuel a été mis en oeuvre, le gouvernement a pris d'importantes mesures pour améliorer l'éventail de services et de mesures de soutien destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Voici quelques exemples :

- Plus de 260 des organismes offrant les salaires les plus bas ont reçu des fonds pour les salaires, les avantages sociaux, la formation et le perfectionnement professionnel. Environ 75 pour 100 de ces fonds ont été utilisés pour le personnel de première ligne.
- Plus de 1 435 personnes de plus ont reçu des fonds pour des services particuliers à domicile.
- Plus de 385 personnes de plus ont reçu des services de relève hors domicile.
- Plus de 220 personnes de plus ont participé à des programmes de jour.
- Plus de 125 personnes de plus ont reçu du soutien pour la vie dans une famille hôte et pour des placements en vue de vivre de façon autonome en société.
- La phase 3 de l'initiative Fondations a été mise en oeuvre pour appuyer plus de 25 projets visant à aider plus de 700 jeunes adultes à faire la transition entre l'école et le milieu du travail ou d'autres activités communautaires.
- 5 millions de dollars en fonds d'immobilisations ont été approuvés pour l'établissement de 60 nouvelles places permettant de vivre dans la collectivité.

Toujours dans le cadre du plan pluriannuel, le gouvernement a apporté un certain nombre de modifications importantes à des mesures législatives. En novembre 2001, la *Loi sur les foyers pour déficients mentaux* a été abrogée et on a mis à jour la *Loi sur les services aux personnes atteintes d'un handicap de développement* et le réglement y afférent afin d'en supprimer les termes démodés et manquant de délicatesse et d'y intégrer certaines dispositions importantes portant sur la santé et la sécurité qui figuraient auparavant dans la Loi sur les foyers pour déficients mentaux. On a aussi apporté des modifications à plus de 30 lois à l'échelle du gouvernement pour tenir compte de la loi abrogée et des modifications en résultant. En mars 2002, les règlements pris en application de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et de la *Loi sur les services aux personnes atteintes d'un handicap de développement* ont été modifiés de façon à restreindre l'usage de moyens de contention.

En outre, le ministère a continué à exploiter directement trois centres qui fournissent un éventail de programmes en établissement, de programmes de jour, du soutien spécialisé et des activités de loisirs à environ 1 100 personnes ayant

une déficience intellectuelle : le Centre régional Rideau, le Centre régional du Sud-Ouest et le Centre régional de la Huronie.

Le MSCFE continue à collaborer avec d'autres ministères pour appuyer les municipalités dans le cadre de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri, qui prévoit l'octroi de plus de 100 millions de dollars pour tenter de régler le problème de l'itinérance.

Les municipalités sont les gestionnaires du système de programmes et de services pour les sans-abri et jouent un rôle important car elles gèrent les fonds provinciaux consacrés à cette question. La province rembourse aux municipalités 80 pour 100 du coût quotidien qu'elles assument. Le financement global des refuges d'urgence n'est pas assujetti à un plafond.

Dans le cadre de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri, le ministère finance les programmes suivants par l'entremise des gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) :

- Fonds d'initiatives provinciales pour les sans-abri
- Initiative de réaffectation du financement des services d'hébergement d'urgence
- Programme de soutien à la vie quotidienne
- Programme Partenaires communautaires
- Fonds « Troquer la rue contre un abri »

Ces programmes visent à atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Faire en sorte que les personnes dans la rue aient recours à des services d'hébergement d'urgence;
- Faire en sorte que les personnes ayant recours aux services d'hébergement d'urgence trouvent un logement permanent;
- Prévenir l'itinérance en aidant les personnes qui risquent de perdre leur logement permanent.

Par l'entremise d'un éventail d'organismes communautaires, les GSMR fournissent divers services, par exemple : counseling, préparation à la vie quotidienne, aide à la gestion de l'argent, renseignements et aiguillage. Les GSMR adoptent une approche communautaire et ils mettent également sur pied des centres d'aide au logement.

De plus, le MSCFE subventionne des foyers.

Le MSCFE a pris d'importantes mesures pour s'attaquer au problème de l'itinérance : il a augmenté de 10 pour 100 l'allocation quotidienne pour les services d'hébergement d'urgence; il a mis sur pied le Fonds « Troquer la rue contre un abri », qui permet aux municipalités d'obtenir des fonds pour aider les personnes à avoir recours à des services d'hébergement d'urgence; et il a lancé divers autres programmes dans le cadre de la Stratégie provinciale d'aide aux sans-abri.

Dans le cadre de l'Initiative de prévention de la violence faite aux femmes lancée

par le gouvernement, le MSCFE travaille en collaboration avec huit autres ministères provinciaux en vue de prévenir la violence familiale et de protéger les femmes et les enfants qui risquent d'être victimes de ce genre de violence.

Le ministère fournit du soutien aux femmes maltraitées et à leurs enfants par l'entremise des quatre initiatives clés suivantes :

- **Des refuges et des services connexes** qui englobent du soutien pour l'hébergement des femmes maltraitées et de leurs enfants, des services téléphoniques de counseling en cas de crise et du counseling pratique/de soutien aux femmes pendant qu'elles sont dans un refuge et lorsqu'elles commencent leur nouvelle vie;
- **Des services de counseling** aux femmes maltraitées et à leurs enfants pour les aider à rompre le cycle de la violence et à rebâtir leur vie;
- **Le Programme d'appui transitoire** qui vise à aider les femmes maltraitées à se préparer à faire face à la vie une fois qu'elles quitteront le refuge et à leur apprendre comment avoir recours aux ressources de leur collectivité pour se bâtir une vie exempte de violence familiale;
- **Le Programme d'intervention précoce auprès des enfants témoins de violence familiale** qui vise à aider les enfants témoins de violence familiale à s'en sortir.

Le ministère élabore des mesures complètes axées sur les résultats afin de démontrer l'efficacité et l'efficience des initiatives de prévention de la violence faite aux femmes.

Le MSCFE dépense approximativement 86 millions de dollars par année pour les refuges et les services de prévention et de counseling en vue d'aider les femmes maltraitées et leurs enfants. De plus, le ministère engagera des dépenses en immobilisations de 26 millions de dollars d'ici 2004-2005 pour l'établissement de 300 nouveaux lits dans des refuges et pour la rénovation de 136 autres lits et octroiera jusqu'à 9 millions de dollars par année d'ici 2004 pour le counseling et les mesures de soutien. Au 31 mars 2001, 107 lits avaient été ajoutés au réseau de refuges pour les femmes.

Le ministère a également annoncé en 2001 l'affectation de 4,5 millions de dollars sur cinq ans afin de créer et de faire fonctionner à l'échelle provinciale une ligne d'aide d'urgence à l'intention des femmes victimes d'une agression. Une partie des fonds serviront à améliorer les services de counseling et d'aiguillage d'urgence pour les collectivités francophones.

Prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles grâce à des pratiques ministérielles et à une gestion efficace du système de services

Le rôle du Bureau des obligations familiales est de veiller à ce que les ordonnances alimentaires rendues par un tribunal en faveur des conjointes et conjoints et des enfants soient exécutées comme il se doit.

Le programme a permis de lancer avec succès le Projet élargi de recours aux agences de recouvrement, d'une durée de trois ans. Dans le cadre de ce projet, on confie à des agences de recouvrement privées le soin de trouver les personnes en cause et de recouvrer les sommes dues lorsque les ordonnances alimentaires n'ont pas été versées depuis plus de six mois.

Le ministère a entrepris une étude de faisabilité détaillée en vue de déterminer la manière la plus efficace et efficiente d'assurer la prestation des services.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Nous tablerons sur la réussite de la réforme de l'aide sociale en créant de nouvelles initiatives pour aider les gens à atteindre leur autonomie.

Le MSCFE poursuit la mise en oeuvre du plan d'action en cinq points annoncé en mai 2001, qui vise à mieux adapter le programme Ontario au travail aux besoins des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce plan contribuera à remplir l'engagement de lever les obstacles à l'emploi que rencontrent les bénéficiaires de l'aide sociale en donnant à un plus grand nombre de personnes les moyens nécessaires, dont le travail rémunéré et la formation, pour intégrer ou réintégrer le marché du travail.

En 2002-2003, le ministère continuera à travailler avec les municipalités pour qu'elles maintiennent leurs cibles en matière de placements à 30 pour 100 pour les participants admissibles au programme Ontario au travail. Cet objectif sera atteint par l'entremise d'initiatives de travail obligatoire visant à aider les municipalités à atteindre leurs cibles en matière de placement.

Nous continuerons la réforme du système d'aide sociale afin d'en augmenter l'efficacité et de le protéger pour ceux qui en ont vraiment besoin.

Le ministère continuera sa lutte contre la fraude et le recours abusif au système d'aide sociale en 2002-2003.

Le ministère continuera son examen des dossiers de l'aide sociale dans les bureaux provinciaux et municipaux en utilisant le processus de vérification générale, qui permet de confirmer que les bénéficiaires sont bien admissibles et qu'ils touchent les prestations auxquelles ils ont droit.

Grâce au Fonds d'innovation Ontario au travail, les municipalités sont en mesure de prendre des moyens créatifs pour venir en aide aux personnes qui doivent surmonter de gros obstacles pour trouver un emploi, notamment de faibles capacités de lecture et d'écriture et des problèmes de toxicomanie. Le ministère continue d'appuyer les échanges quant aux meilleures pratiques par l'entremise de tribunes, de rencontres pour les placements et d'un site Web.

Les agents chargés de cas d'aide sociale ont aidé des personnes à quitter les

rangs des bénéficiaires de l'aide sociale pour intégrer le marché du travail. Au cours de 2002-2003, le MSCFE lancera une nouvelle initiative de formation visant à aider les agents chargés de cas municipaux à acquérir les compétences nécessaires pour aider encore plus de personnes à devenir autonomes.

La mise en oeuvre de l'initiative de traitement obligatoire de la toxicomanie débutera au cours de l'exercice 2002-2003. L'initiative a été mise en place de façon préliminaire dans quatre centres en 2002 et elle mettra à contribution tous les agents de prestation de la province d'ici la fin de 2005.

Nous travaillerons à favoriser le sain développement des enfants

Notre gouvernement profite des initiatives en cours et des partenariats existants en investissant 153 millions de dollars dans le Plan d'action sur la petite enfance, qui vise à améliorer les programmes et les services à l'intention des parents ayant des enfants de six ans ou moins. L'un des points saillants de ce plan est l'engagement d'investir 46 millions de dollars pour l'établissement de centres de développement de la petite enfance partout en Ontario.

Les centres aident les parents à remplir leur rôle crucial notamment en leur offrant des programmes et des services, en leur fournissant des renseignements sur une gamme de services et en leur permettant d'avoir accès à d'autres programmes offerts dans leur collectivité. Accessibles à tous les enfants et à toutes les familles, les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario sont l'endroit tout indiqué pour l'intégration des services destinés aux enfants dans les collectivités car ils permettent aux divers groupes et organismes de se rassembler et de travailler avec les parents pour aider leurs enfants.

Outre les centres de développement de la petite enfance, le Plan d'action sur la petite enfance prévoit des investissements accrus dans des programmes ciblés et universels destinés à la petite enfance. Ces programmes feront fond sur les initiatives existantes d'intervention auprès des enfants autistes, de développement du nourrisson et de santé mentale pour enfants, ainsi que sur le programme « Bébés en santé, enfants en santé ».

Développement de la petite enfance

Les enfants sont toujours la priorité du gouvernement. L'Ontario s'est engagé à travailler avec tous les secteurs des collectivités pour fournir aux enfants de la province la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

Dans le cadre du Plan d'action sur la petite enfance qui a été annoncé au printemps 2001, 12,8 millions de dollars seront consacrés à la santé mentale des enfants. Ces fonds appuieront des programmes pour les enfants de six ans ou moins qui rehaussent ou accroissent l'accès aux services existants.

Le communiqué des premiers ministres sur le développement de la petite enfance,

publié en 2000, énonçait une série de principes et précisait les fonds qui seraient consacrés au développement de la petite enfance. En 2002-2003, nous continuerons à mettre en oeuvre le Plan d'action sur la petite enfance et nous recevrons un financement cumulatif au cours des cinq prochaines années de 843 millions de dollars pour des programmes et des services de développement de la petite enfance. Conformément au cadre établi, l'Ontario a reçu 114 millions de dollars en 2001-2002 et environ 153 millions de dollars en 2002-2003. La province recevra également 192 millions de dollars en 2003-2004, en 2004-2005 et en 2005-2006. Le gouvernement fédéral subventionne le développement de la petite enfance par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Grâce à cette initiative, on pourra étoffer les programmes et les services de développement de la petite enfance qui sont offerts à l'échelle des collectivités.

Ces fonds seront également affectés à l'établissement de 103 centres de développement de la petite enfance de l'Ontario partout dans la province. Ces centres dispensent un éventail de services pour favoriser le sain développement et l'apprentissage (grâce à l'alphabétisation) des enfants de six ans ou moins et pour aider les parents à remplir leur rôle. En outre, les centres constituent une plaque tournante au sein des collectivités et permettent aux différents groupes et organismes de se réunir et de travailler avec les parents afin qu'ils soient en mesure de soutenir leurs enfants. Les centres sont liés à d'autres initiatives importantes de mobilisation communautaire telles que le Fonds d'aide au développement de la petite enfance et La promesse de l'Ontario. La première phase de la mise en oeuvre est terminée, et 42 centres ont ouvert leurs portes en 2002. La deuxième phase comprendra la mise sur pied des 61 centres restants en 2003.

Depuis 1995, le gouvernement de l'Ontario est un chef de file à l'échelle nationale pour ce qui est du soutien accordé au sain développement de tous les enfants. Pour que les enfants puissent partir du bon pied dans la vie, il faut que les entreprises, les organismes communautaires et religieux, les organismes bénévoles, les fournisseurs de services et tous les paliers de gouvernement unissent leurs efforts. Le Fonds d'aide au développement de la petite enfance a été établi par le gouvernement de l'Ontario en 2001 dans le but d'aider les collectivités à mettre sur pied des projets visant la petite enfance. Dans le cadre de ce fonds, le gouvernement verse des montants équivalents aux contributions communautaires pour appuyer des projets novateurs qui répondent aux besoins des jeunes enfants et des familles.

En 2001, le gouvernement s'est engagé à établir des partenariats avec 260 organismes en versant un montant équivalent aux 25 millions de dollars recueillis en contributions communautaires pour des services axés sur les jeunes enfants et leur famille. Les projets mis en oeuvre dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance peuvent recevoir du financement pour une période allant jusqu'à trois ans; ils seront reliés aux centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et à d'autres initiatives axées sur le petite enfance. Ces projets contribueront à créer un système intégré et homogène de mesures de soutien pour les enfants et leur famille, à étoffer les services destinés aux enfants en faisant fond sur les programmes déjà en place et à mettre l'accent sur

l'importance de la petite enfance. Dans le cadre du Fonds d'aide au développement de la petite enfance, on continuera à collaborer avec les collectivités par l'entremise de groupes consultatifs locaux et de planification axée sur la petite enfance en vue de mobiliser tous les secteurs pour qu'ils appuient la petite enfance.

Bien-être de l'enfance

Le ministère continuera de procéder par étape en ce qui concerne l'amélioration du système de protection de l'enfance par l'entremise de ses initiatives de réforme des services de bien-être de l'enfance. Il s'agit d'initiatives permettant au système de protection de l'enfance de mieux protéger les enfants contre la négligence et les mauvais traitements grâce au modèle d'évaluation des risques obligatoire. En plus de nouvelles normes rigoureuses en matière de protection de l'enfance, le ministère a mis de l'avant une nouvelle base de données permettant de faire le suivi des enfants à risque élevé partout dans la province, une formation supplémentaire à l'intention des préposés à la protection de l'enfance, et un cadre de financement qui tient compte du nombre réel de cas.

Le Programme de bien-être de l'enfance, dans le cadre duquel des subventions sont accordées aux 52 sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario, fait l'objet d'une importante réforme qui se poursuit depuis quatre ans. L'objectif principal de ce programme est de protéger les enfants vulnérables des mauvais traitements et de la négligence. Les sociétés d'aide à l'enfance ont la responsabilité exclusive de mener des enquêtes lorsqu'il y a des allégations de mauvais traitements et de négligence. Ces enquêtes sont entièrement financées par le ministère par l'entremise du cadre de financement du bien-être de l'enfance, qui est désormais axé sur un financement équitable de toutes les sociétés d'aide à l'enfance de la province. Ce financement est fondé sur le volume de services et l'utilisation de points de repère normalisés pour les postes budgétaires clés.

Dans le cadre de la réforme des services de bien-être de l'enfance, le gouvernement a pris l'engagement de revitaliser le système de placement familial afin de le renforcer et de favoriser le recrutement d'autres familles d'accueil. Le ministère a établi un partenariat avec la Fondation de l'aide à l'enfance en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan provincial de recrutement des familles d'accueil. Ce partenariat double les ressources que le ministère consacre à cette initiative grâce à la collecte de fonds et au parrainage de sociétés, ce qui porte le total à 600 000 $. D'une durée de trois ans, l'entente vise à accroître de 20 pour 100 le nombre de familles d'accueil dans la province, d'ici à ce que l'initiative soit complètement réalisée, en 2003-2004. En outre, le ministère offrira de la formation aux familles d'accueil et donnera des renseignements normalisés à l'échelle de la province.

Santé mentale des enfants

Le MSCFE continue à mettre en oeuvre le plan en quatre volets du gouvernement qui vise les services de santé mentale pour enfants. Ce plan prévoit le financement

des services d'intervention intensive auprès des enfants et des familles, des services mobiles d'intervention d'urgence, des services de télépsychiatrie et des instruments communs permettant d'évaluer les besoins des enfants. Le quatrième volet, soit des systèmes d'admission et d'évaluation normalisés, est en cours de réalisation. Le tout devrait être terminé d'ici la fin de 2002-2003.

Le MSCFE continuera à collaborer avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de l'Éducation pour ce qui est d'un certain nombre d'initiatives visant à régler des problèmes sur le plan des politiques et des services s'adressant aux enfants ayant des besoins particuliers complexes.

Le ministère continuera à faire en sorte que les politiques et les pratiques provinciales en matière de garde d'enfants appuient la gestion et la prestation par les municipalités des services de garde d'enfants.

La promesse de l'Ontario

La promesse de l'Ontario, un partenariat pour les enfants et les jeunes, continuera à faire appel à la longue tradition de bénévolat et de service communautaire de la province en favorisant l'établissement de partenariats intersectoriels et en faisant la promotion de la responsabilité partagée afin d'aider les enfants et les jeunes à réaliser leur plein potentiel. Le gouvernement continuera à mettre à contribution tous les secteurs de la société et à obtenir des engagements des entreprises et des fondations à l'égard des enfants et des jeunes.

Les partenaires de La promesse de l'Ontario estiment que leurs engagements permettront à trois millions d'enfants de plus de profiter des avantages de cette initiative.

Nous fournirons du soutien aux personnes ayant un handicap et aux adultes vulnérables pour les aider à participer à la vie communautaire et favoriser le plus possible leur autonomie.

Le ministère a pris l'engagement de faire en sorte que les adultes vulnérables reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour favoriser leur autonomie et renforcer les familles et les collectivités. Un éventail de programmes et d'initiatives viennent étayer cet objectif.

Dans le cadre de l'engagement que le gouvernement a pris dans son plan pluriannuel à l'égard des personnes ayant une déficience intellectuelle, le budget de l'Ontario de 2002 prévoyait une somme supplémentaire de 49 millions de dollars en 2002-2003 pour améliorer les services et les mesures de soutien destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le gouvernement de l'Ontario investira également 15 millions de dollars de plus en 2002-2003 pour créer de nouvelles places et permettre aux personnes ayant une déficience intellectuelle de vivre dans leur collectivité. Cette année, nous dépenserons plus de

1 milliard de dollars pour venir en aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille.

Le ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères et d'autres paliers de gouvernement pour tenter de régler le problème de l'itinérance.

Conformément à l'annonce faite en mai 2002 dans le Discours du Trône, le gouvernement ne tolère pas la violence faite aux femmes. Le gouvernement poursuivra la mise en oeuvre d'une initiative d'immobilisations, dotée d'un budget de 26 millions de dollars, qui vise à améliorer la sécurité des femmes maltraitées en crise et de leurs enfants en établissant 300 nouveaux lits dans des refuges et en rénovant 136 lits existants d'ici 2004-2005. Il continuera en outre à verser jusqu'à 9 millions de dollars par année pour les services de counseling et autres services de soutien offerts relativement à ces nouveaux lits.

Dans le cadre d'un engagement de verser 4,5 millions de dollars sur cinq ans, le MSCFE a créé une ligne secours pour les femmes victimes de violence à l'échelle de la province. Cette ligne permet d'obtenir de l'aide dans plus de 150 langues; plus de 5 000 femmes y ont eu recours. Le ministère continuera à travailler avec la communauté francophone pour améliorer l'accès aux services téléphoniques de counseling et d'orientation en cas de crise.

Le MSCFE continuera à diriger la mise en oeuvre d'une stratégie gouvernementale/autochtone conjointe, qui regroupe quatre ministères (le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario). Cette stratégie vise à adopter une démarche globale pour réduire la violence familiale au sein des Premières nations et des communautés autochtones et pour améliorer l'état de santé des Autochtones. Elle vise les Autochtones qui vivent dans une réserve ou non. La stratégie permet aux communautés autochtones de régler les problèmes de violence familiale et de répondre aux besoins de services de santé en intégrant des doctrines autochtones traditionnelles et des services et interventions ordinaires dans le domaine de la santé.

La stratégie est gérée par un comité conjoint composé de représentants des quatre ministères et de 15 organisations autochtones/Premières nations indépendantes, qui ont signé un accord de mise en oeuvre sur une période de cinq ans, qui a été renouvelé le 1er avril 1999. Le comité de gestion définit les lignes directrices des programmes et les exigences relatives à la présentation de rapports et prend les décisions quant aux fonds alloués. Jusqu'à présent, plus de 250 programmes autochtones communautaires et régionaux ont été mis sur pied. Mentionnons notamment l'établissement de refuges pour les femmes maltraitées et leurs enfants et de pavillons de ressourcement et de centres de traitement où l'on combine les méthodes traditionnelles et modernes pour le traitement de personnes victimes d'agression sexuelle ou physique, de personnes toxicomanes et de membres d'une famille dysfonctionnelle.

Un projet de mesure de la performance et d'évaluation longitudinale est en cours en vue de surveiller et d'évaluer l'efficacité de la Stratégie de ressourcement pour

le mieux-être des Autochtones en regard des objectifs de la stratégie.

Nous assurerons la prestation de services efficients et efficaces aux personnes et aux familles grâce à des pratiques ministérielles judicieuses et à une gestion efficace du système de services.

Le Bureau des obligations familiales continuera à déployer des efforts pour réaliser des économies et améliorer son service à la clientèle.

Le Bureau achèvera une étude de faisabilité en vue de la mise en oeuvre d'un nouveau modèle de prestation des services intégrés. Toutes les options seront examinées afin de déterminer la ligne de conduite la plus appropriée pour assurer une prestation des services aussi efficiente et efficace que possible.

Le ministère poursuivra également une initiative échelonnée sur trois ans dans le cadre de laquelle des agences de recouvrement privées recouvriront les paiements de pensions alimentaires non versés depuis au moins six mois, ce qui représente de 30 000 à 40 000 cas.

Si le projet de loi 131 (Loi visant à faciliter le prononcé, la reconnaissance et la modification des ordonnances alimentaires d'exécution réciproque) est adopté, le processus d'audiences et d'enregistrement sera rationalisé. Il sera plus facile et moins coûteux pour les familles de faire respecter les ordonnances alimentaires lorsqu'un des parents habite à l'extérieur de l'Ontario.

Mesures d'évaluation des activités de base de 2002-2003

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi	
Pourcentage des participants au programme Ontario au travail qui répondent à des exigences et qui profitent des possibilités de placement.	
Les possibilités de placement pour les participants à Ontario au travail les aident à établir des liens avec le marché du travail grâce : • à l'acquisition d'expérience de travail pratique récente; • à du recyclage et à l'acquisition de nouvelles compétences	Résultats : L'aide sociale est accordée aux personnes qui en ont le plus besoin comme l'illustre le fait que des bénéficiaires d'Ontario au travail réintègrent le marché du travail et deviennent autonomes.

professionnelles; • à une confiance accrue dans leurs habiletés; • à l'obtention de références récentes; • à l'établissement de contacts avec des employeurs potentiels. Un ratio de placement de 30 pour 100 constitue un taux soutenu viable.	
Source des données : Les données sont recueillies chaque trimestre par l'Unité de la statistique et de l'analyse de la Direction du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.	Engagements en 2002-2003 : Le ratio des participants au programme Ontario au travail qui répondent à des exigences et qui profitent des possibilités de placement sera maintenu à 30 pour 100. Objectifs à long terme : Le ratio des participants à Ontario au travail qui profitent des possibilités de placement sera maintenu à 30 pour 100 par année.

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi	
Nombre de personnes recevant de l'aide sociale dans le cadre d'Ontario au travail maintenu au niveau de 2001-2002 ou en dessous de ce niveau.	
Grâce à la réforme de l'aide sociale par le gouvernement et à la vigueur de l'économie de l'Ontario, on a enregistré des baisses annuelles du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale pendant des années consécutives. Le ministère tablera sur le succès de la réforme de l'aide sociale en créant de nouvelles initiatives pour étoffer et améliorer les engagements pris par le gouvernement dans	Résultats : L'aide sociale est accordée aux personnes qui en ont le plus besoin comme l'illustre le fait que des bénéficiaires d'Ontario au travail réintègrent le marché du travail et deviennent autonomes.

le Plan d'action. Il continuera entre autres la mise en oeuvre du plan d'action en cinq points (étape 18 du Plan d'action de 21 étapes du gouvernement). Le plan d'action fait fond sur le succès des réformes de l'aide sociale en offrant, dans le cadre d'Ontario au travail, des possibilités de placement, des tests obligatoires d'aptitude à lire et à écrire et de la formation dans ces matières et un traitement obligatoire de la toxicomanie, ainsi que de la formation et du soutien pour les chargés de cas afin qu'ils aident davantage de personnes à réintégrer le marché du travail.	
Source des données : Prévisions relatives aux cas d'aide sociale et aux dépenses à ce chapitre publiées en septembre 2001.	Engagements en 2002-2003 : Le nombre de cas d'Ontario au travail sera maintenu au niveau de 2001-2002 ou en dessous de ce niveau. Objectifs à long terme : Le nombre de cas d'Ontario au travail sera maintenu au niveau de 2001-2002 ou en dessous de ce niveau.

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi	
Pourcentage de personnes participant au soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) qui obtiennent un emploi et le conservent.	
Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) aide les personnes ayant un handicap à obtenir les biens et les services nécessaires pour abolir les obstacles liés	Résultats : On fournit de l'aide aux personnes ayant un handicap afin qu'elles puissent participer le plus possible à la vie de la collectivité.

à leur handicap qu'elles doivent surmonter pour obtenir un emploi. Avant de profiter des mesures de soutien de l'emploi, tous les clients doivent faire approuver leur plan d'emploi par le personnel du ministère. Le personnel du ministère est chargé de surveiller les progrès des clients afin de les aider à réaliser leur plan d'emploi et à trouver un emploi rémunéré ou à conserver leur emploi.	
Source des données : La mesure provient des données statistiques recueillies manuellement par le personnel des bureaux régionaux chaque trimestre.	Engagements en 2002-2003 : Soixante-deux pour cent des clients atteindront leurs objectifs sur le plan de l'emploi. Objectifs à long terme : Soixante-dix pour cent des clients atteindront leurs objectifs sur le plan de l'emploi.

Activité de base : Soutien du revenu et de l'emploi	
Pourcentage de personnes participant au soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) qui obtiennent un emploi et le conservent.	
Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) aide les personnes ayant un handicap à obtenir les biens et les services nécessaires pour abolir les obstacles liés à leur handicap qu'elles doivent surmonter pour	Résultats : On fournit de l'aide aux personnes ayant un handicap afin qu'elles puissent participer le plus possible à la vie de la collectivité.

obtenir un emploi. Avant de profiter des mesures de soutien de l'emploi, tous les clients doivent faire approuver leur plan d'emploi par le personnel du ministère. Le personnel du ministère est chargé de surveiller les progrès des clients afin de les aider à réaliser leur plan d'emploi et à trouver un emploi rémunéré ou à conserver leur emploi.	
Source des données : La mesure provient des données statistiques recueillies manuellement par le personnel des bureaux régionaux chaque trimestre.	Engagements en 2002-2003 : Soixante-deux pour cent des clients atteindront leurs objectifs sur le plan de l'emploi. Objectifs à long terme : Soixante-dix pour cent des clients atteindront leurs objectifs sur le plan de l'emploi.

Activité de base : Services sociaux et communautaires	
Veiller à l'exécution des ordonnances alimentaires. Le taux de conformité des cas illustre le taux de réussite.	
Le ministère veille à l'application des ordonnances alimentaires grâce à des activités de repérage, des suspensions de permis de conduire, des saisies-arrêts de la banque, des audiences pour manquement et diverses autres activités. Le ministère sensibilise le public par l'entremise de	Résultats : Les familles reçoivent les paiements de pensions alimentaires auxquels elles ont droit en vertu d'une ordonnance de la cour.

brochures et de séances d'information. Le ministère collabore avec les tribunaux et les Centres d'information sur le droit de la famille.	
Source des données : Chaque mois, les données du système informatique du Bureau des obligations familiales « MECA » servent à calculer le taux de conformité.	Engagements : Taux de conformité total ou partiel d'au moins 71 pour 100 pour au moins quatre des 12 mois de 2002-2003. Taux de conformité total ou partiel d'au moins 72 pour 100 pour au moins six des 12 mois de 2003-2004. Taux de conformité total ou partiel d'au moins 73 pour 100 pour au moins six des 12 mois de 2004-2005. Objectifs à long terme : Taux de conformité de 75 pour 100 pour au moins six des 12 mois.

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002*

Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	
Fonctionnement	7 780 millions de $
Immobilisations brutes	32 millions de $
	6 215 employés

Services communautaires et à la

Soutien du revenu et de l'emploi	
Fonctionnement	4 521 millions de $
Immobilisations brutes	0 million de $
	1 920 employés

famille	
Fonctionnement	1 231 millions de $
Immobilisations brutes	25 millions de $
	2 485 employés

Services à l'enfance	
Fonctionnement	1 999 millions de $
Immobilisations brutes	7 millions de $
	1 470 employés

Soutien ministériel	
Fonctionnement	29 millions de $
Immobilisations brutes	0 millions de $
	340 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base*

Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	
Fonctionnement	7 814,5 millions de $
Immobilisations brutes	27,1 millions de $

	6 195 employés

Soutien du revenu et de l'emploi	
Fonctionnement	4 456,1 millions de $
Immobilisations brutes	0 millions de $
	1 925 employés

Services communautaires et à la famille	
Fonctionnement	1 297 millions de $
Immobilisations brutes	24,4 millions de $
	2 490 employés

Services à l'enfance	
Fonctionnement	2 033,6 millions de $
Immobilisations brutes	2,7 millions de $
	1 450 employés

Soutien ministériel	
Fonctionnement	27,5 millions de $
Immobilisations brutes	0 millions de $
	330 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

* Selon la méthode comptable du CCSP.

Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus. Visitez notre site Web à http://www.gov.on.ca/CSS, écrivez-nous à l'adresse électronique webcss@gov.on.ca ou appelez notre service de renseignements généraux, au 416 325-5666. Vous pouvez également communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Soutien du revenu et de l'emploi

Ontario au travail
Cliodhna McMullin
Tél. : 416 326-8171
Téléc. : 416 326-9777
Courriel : cliodhna.mcmullin@css.gov.on.ca

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
Debbie Moretta
Tél. : 416 325-5260
Téléc. : 416 326-1735
Courriel : debbie.moretta@css.gov.on.ca

La promesse de l'Ontario
Karen Chan
Tél. : 416 325-4699
Téléc. : 416 326-3140
Courriel : karen.chan@css.gov.on.ca

Services sociaux et communautaires

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
Myra Wiener
Tél. : 416 325-5826
Téléc. : 416 325-5554
Courriel : myra.wiener@css.gov.on.ca

Services communautaires
John Wilson
Tél. : 416 325-5359
Téléc. : 416 325-8865
Courriel : john.wilson@css.gov.on.ca

Bien-être de l'enfance et services aux jeunes contrevenants
Suzanne Hamilton
Tél. : 416 327-4965
Téléc. : 416 325-5349
Courriel : suzanne.hamilton@css.gov.on.ca

Enfants ayant des besoins particuliers
Heather Martin
Tél. : 416 326-3275
Téléc. : 416 325-5349
Courriel : heather.martin@css.gov.on.ca

Petite enfance et sain développement des enfants
Helga Loechel
Tél. : 416 327-0326
Téléc. : 416 325-5349
Courriel : helga.loechel@css.gov.on.ca

Fonds d'aide au développement de la petite enfance
Elizabeth Moffat
Tél. : 416 326- 3159
Téléc. : 416 326-0478
Courriel : elizabeth.moffat@moh.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002
ISBN 0-7794-3465-X

© 2002, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.